

MINISTÈRE  
de l'ÉDUCATION  
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Beaux - Arts

-----  
Monuments Historiques  
Fouilles & Sites

-----  
Inventaire des Sites  
dont la conservation  
présente un intérêt  
général  
-----

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION  
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1<sup>er</sup> - La Fontaine couverte et ses abords à FONTCOUVERTE (Aude) appartenant à la commune et comprenant la parcelle cadastrale n° 417, Section du Village est inscrite sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général.

En ce qui concerne la Fontaine, la mesure vise les façades, élévations et toitures

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune de FONTCOUVERTE

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 10 Décembre 1942  
Par autorisation  
Le Secrétaire Général des Beaux Arts  
L. HAUTECOEUR

DIRECTION DE L'  
ARCHITECTURE

AUDE

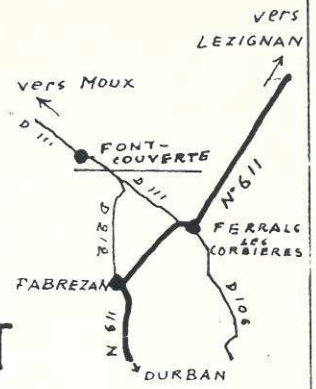
# FONTCOUVERTE

CANTON: LEZIGNAN-CORBIERES

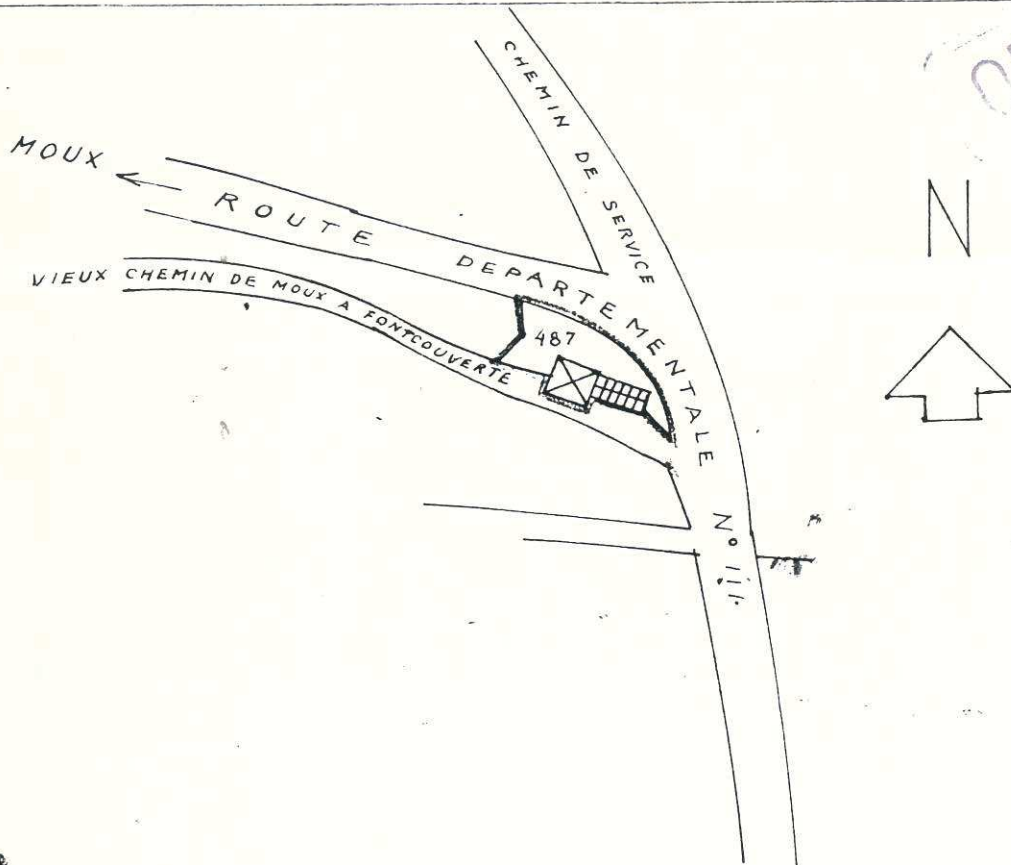
ARROND<sup>t</sup>: NARBONNE

## SITES

### LA FONTAINE COUVERTE ET SES ABORDS



MICHELIN au 1/20000  
N° 86 pli 8



PARTIE INSCRITE

La Fontaine couverte et ses abords à FONTCOUVERTE (Aude), appartenant à la commune et comprenant la parcelle cadastrale n° 487, section du village est inscrite sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général.

En ce qui concerne la Fontaine, la mesure vise les façades, élévations, et toitures.

Arrêté du 10 Décembre 1942

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

---

LISTE  
**DES IMMEUBLES PROTÉGÉS**  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

---

**Fontcouverte. —**

— Fontaine couverte et ses abords (parcelle n° 487 du cadastre). En ce qui concerne la fontaine, la mesure vise les façades, élévations et toitures (*S. Ins.* : 10 décembre 1942).

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

6916 T

(Série 1970)

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES  
CADASTRE

Section B

2° Feuille

DÉPARTEMENT

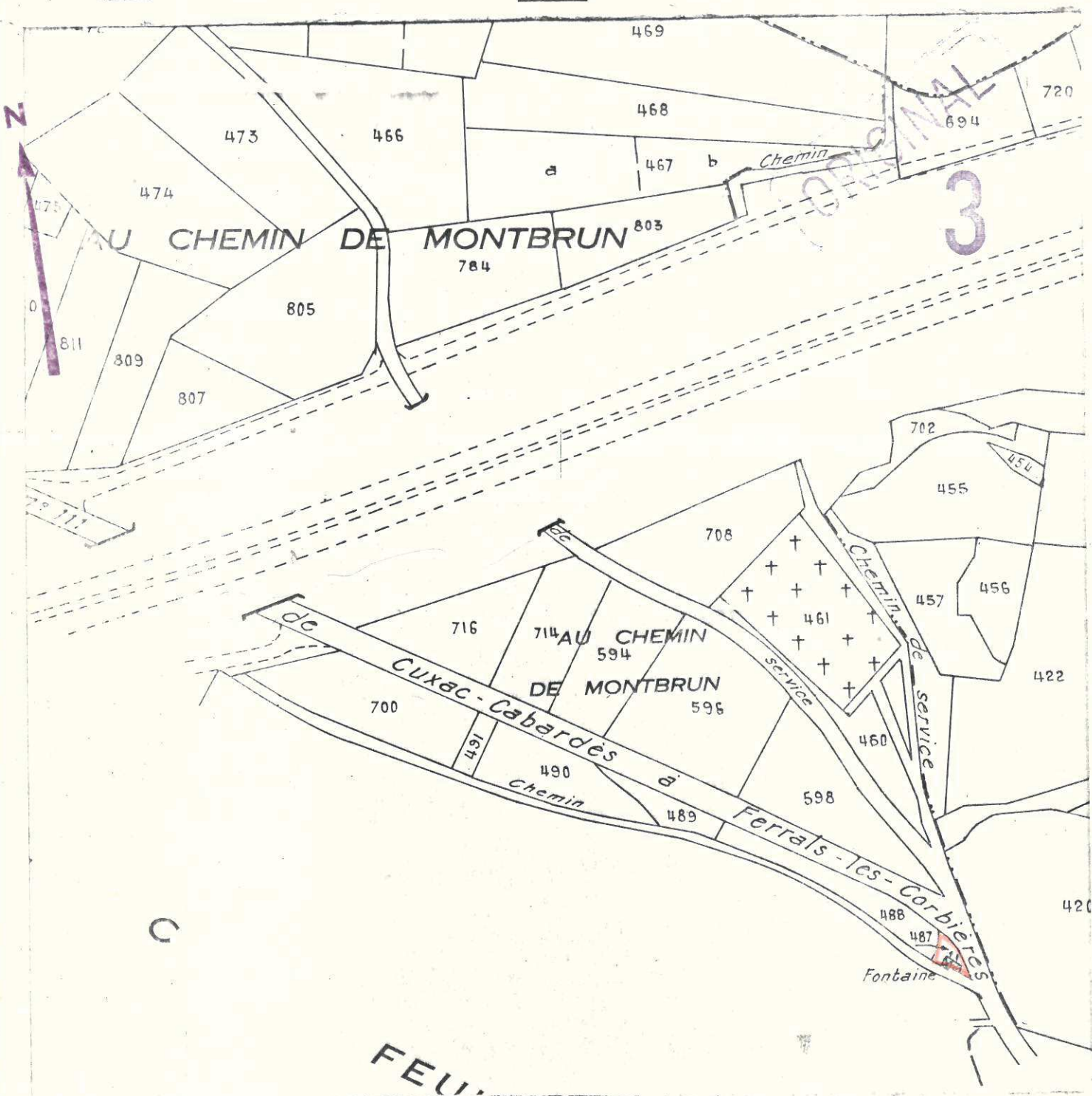
AUDE

COMMUNE

FONTCOUVERTE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle 1/2500'



FEU

N° ordre du registre de conservation des droits: 21455  
 Coût du présent extrait: 7,00  
 Coût du service d'origine:

**CENTRE DES IMPÔTS FONCIER**  
 33<sup>ème</sup> INSPECTION CADASTRALE  
 4, avenue Maréchal Juin  
 11109 NARBONNE CEDEX  
 Tél.: 68.32.78.78

Extrait certifié conforme au plan cadastral  
 - à la date ci-dessous (1).  
 - à la date du 1<sup>er</sup> janvier 19... (1)

A NARBONNE,  
 le 24 06 87  
 L'Inspecteur Central  
 Chef du Centre Foncier,

(1) Avec la mention inutile.

DEPARTEMENT : AUDE.

COMMUNE : FONTCOUVERTE.

SITE : Fontaine couverte et ses abords.

ARRETE : Site inscrit du 10 Decembre 1942.

ORIGINAL

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
?	487	B2	1187	Modification du parcellaire. Pas de changement. <u>le f</u> : pas de problème.